

Feuille de route pour l'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle et pour l'élaboration de la prochaine Stratégie à moyen terme

1. Introduction et principes

Le présent document propose une méthodologie en vue de l'évaluation et l'examen de l'actuelle Stratégie à moyen terme du PNUE / PAM et de la préparation de la prochaine Stratégie. Il repose sur les principes et exigences suivants :

- La Stratégie à moyen terme actuelle a été adoptée lors de la 19^e réunion des Parties contractantes et couvre une période de six ans se concluant à la 22^e réunion des Parties contractantes (2016 - 2021). La nouvelle Stratégie à moyen terme doit être adoptée à la 19^e réunion des Parties contractantes en 2021 et doit prendre en compte l'évaluation de la Stratégie actuelle.
- L'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle est effectuée suite à la demande des Parties contractantes dans la décision IG.22/1, qui se lit comme suit : « *Demande au Secrétariat de lancer une évaluation indépendante de l'application de la Stratégie à moyen terme en 2020 pour soumission à la CdP 22 en 2021, en insistant tout particulièrement sur les interactions entre les objectifs de la SMDD 2016-2025 et les objectifs écologiques du PNUE / PAM basés sur l'EcAp* ».
- La nouvelle stratégie à moyen terme doit prendre en compte le contexte mondial du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB, la mise en œuvre de l'Accord de Paris, les résolutions pertinentes de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement et la mise en œuvre des accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement dans la région méditerranéenne.
- La nouvelle Stratégie à moyen terme s'appuiera, entre autres, sur les éléments suivants :
 - le caractère unique du mandat du système du PAM dans la région ;
 - les avantages comparatifs du système PAM / Convention de Barcelone dans ses trois dimensions (institutionnelle, réglementaire, mise en œuvre) ;
 - l'expérience, les accomplissements, les processus et enseignements principaux tirés des 40 dernières années et plus particulièrement des exercices biennaux les plus récents ;
 - les besoins, les politiques et les engagements des Parties contractantes, aux niveaux national, sous-régional et régional ;
 - la vision, les considérations clés, l'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle ainsi que les enseignements tirés de sa mise en œuvre ;
 - la réalisation de travaux d'évaluation de plus en plus précis sur la Méditerranée ;
 - l'analyse des défis environnementaux majeurs auxquels la région méditerranéenne sera confrontée dans les années à venir ;
 - l'analyse des questions émergentes qui présentent un intérêt particulier pour la région ;
 - le nouveau modèle nécessaire à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel les travaux sur les questions d'environnement et de développement durable ne sont pas menés en vase clos, mais sont intrinsèquement liés ;
 - la mise en œuvre et l'application de l'ensemble des instruments du système PAM / Convention de Barcelone ;

- l'intérêt croissant des acteurs de la Méditerranée et d'ailleurs en faveur d'un partenariat avec le système PAM / Convention de Barcelone ;
 - les possibilités offertes dans la région en termes d'accès aux ressources financières, aux connaissances et à la participation des parties prenantes ; et
 - les avantages de faire partie d'un mécanisme intergouvernemental mondial, tel que le PNUE et l'ONU.
- L'orientation, l'intégration et la diversification des réponses et des approches fourniront un cadre à l'élaboration de la Stratégie à moyen terme de sorte à refléter la diversité de la région (éventuellement en intégrant l'approche DPSIR dans l'élaboration de la nouvelle Stratégie).
 - L'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle et la préparation de la prochaine Stratégie à moyen terme doivent tenir compte des processus d'évaluation pertinents prévus par le système du PAM et de la Convention de Barcelone (y compris l'évaluation à mi-parcours de la SMDD 2016- 2025, l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action de la CPD, le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2017, le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement 2019 et la préparation des études prévisionnelles pour le Projet de feuille de route Med2050).
 - Ces processus doivent être menés sous la direction du Bureau. Quant à la préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme, elle doit être pilotée par les Parties contractantes, impliquer le Comité exécutif de coordination et assurer la participation la plus large possible des parties prenantes.

2. Méthodologie et feuille de route

A. Évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016 - 2021

Description du processus de l'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle

L'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle sera réalisée au cours de la première année de l'exercice biennal 2020-2021. Afin de permettre au PAM de mesurer les progrès réalisés par rapport aux résultats escomptés, cette évaluation est fondée sur les indicateurs de performance et les objectifs connexes qui ont été fixés dans chaque Programme de travail et budget biennal. Comme indiqué dans le texte de la Stratégie à moyen terme, les résultats stratégiques et les produits escomptés tiennent un rôle essentiel dans le cadre de performance. Il est donc proposé de rendre compte de l'exécution du programme en mettant l'accent sur les résultats et les produits. À cette fin, les étapes à suivre sont les suivantes :

- l'élaboration des valeurs de référence
- l'établissement de l'ensemble de la population d'indicateurs (fondée sur chaque Programme de travail biennal)
- l'évaluation du degré de réalisation des objectifs (au niveau des produits stratégiques)
- l'évaluation de l'exécution financière de la Stratégie à moyen terme.

Suite à la demande formulée dans la décision IG.22/1, le processus d'évaluation devrait aussi mettre l'accent sur les liens avec les objectifs de la SMDD 2016-2025 et les objectifs écologiques du PNUE / PAM basés sur l'EcAp.

L'évaluation du degré de réalisation des objectifs et de l'exécution financière sera achevée et finalisée pour les deux premiers exercices biennaux. Elle est prévue pour le troisième exercice biennal ; le processus se déroulant au cours de la première année du troisième exercice biennal de la mise en oeuvre de la Stratégie à moyen terme actuelle.

L'évaluation inclura également une comparaison entre les résultats adoptés et atteints et elle examinera la question de savoir si la structure et les résultats de la SMT sont toujours adaptés, en prenant également en compte les processus en cours à l'échelle mondiale.

L'évaluation de l'exécution financière de la Stratégie à moyen terme portera à la fois sur le MTF et les fonds extérieurs qui ont soutenu chaque résultat stratégique et sera liée à la mise en oeuvre de la stratégie de mobilisation des ressources.

Un appel à consultants pourrait être lancé début 2020 en vue de l'évaluation indépendante. Il est proposé que la partie stratégique de l'évaluation soit dirigée par une équipe d'experts disposant de différentes compétences et expertises, étant donné la complexité du processus et la nature multidimensionnelle de la SMT.

Calendrier du processus de l'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle

Les étapes principales du processus d'évaluation sont décrites ci-après :

- décembre 2019/janvier 2020 : Lancement du processus d'évaluation de la Stratégie à moyen terme et finalisation des mandats des consultants
- mars 2020 : conclusions préliminaires de l'évaluation
- avril 2020 : examen des conclusions préliminaires par le Bureau (première réunion du Bureau de l'exercice biennal)
- juin 2020 : avant-projet de l'évaluation préparée et distribuée à des fins de consultation avec les Parties contractantes et parties prenantes (2 semaines de consultations en ligne, éventuellement en anglais uniquement en raison des délais rigoureux)
- octobre 2020 : Projet du rapport d'évaluation (incluant la mise en œuvre financière) et ensemble de recommandations abordant les lacunes et orientations futures (du point de vue de l'évaluation)
- novembre 2020 : consultation du projet de rapport avec le Bureau (2^e réunion du Bureau)
- décembre 2020 : Deuxième projet du rapport d'évaluation préparé et distribué à des fins de consultations avec les Parties contractantes (2 semaines de consultations en ligne, éventuellement en anglais uniquement en raison des délais rigoureux)
- février 2021 : Rapport final livré pour soumission à la première réunion des Points focaux du PAM lors de l'exercice biennal 2020-2021 (printemps 2021).

B. Préparation de la Stratégie à moyen terme 2022-2027

Description du processus de préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme

Conformément aux principes et exigences énoncés dans la partie introductive de la présente note conceptuelle, l'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme doit s'appuyer sur plusieurs documents et processus essentiels. Il s'agit notamment :

- de l'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016 - 2021 ;
- de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD 2016 - 2025 (réalisée en parallèle, durant l'exercice biennal 2020-2021) ;
- des résultats des principales études d'évaluation du PAM, à savoir : le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2017 (qui fournira également des liens avec les objectifs écologiques du PNUE / PAM basés sur l'EcAp) et le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement 2019 ; ainsi que les résultats des études d'évaluation mondiale, telles que le rapport sur l'avenir de

l'environnement mondial (GEO-6) et le rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique ;

- les processus mondiaux pertinents, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU, le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB, la mise en oeuvre de l'Accord de Paris, y compris les résultats de la COP 25 de la CCNUCC en 2019, les résolutions pertinentes de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et les Accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement ;
- d'autres processus d'évaluation pertinents réalisés au cours de l'exercice biennal 2020-2021, tels que l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action CPD et la préparation des études prévisionnelles pour le Projet de feuille de route Med2050.

La nouvelle Stratégie à moyen terme sera construite sur la base de la structure du système actuel et tiendra compte des initiatives et processus mondiaux pertinents, reflétant également les orientations stratégiques fournies dans la Déclaration ministérielle de Naples.

Le processus de préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme permettra de reconsidérer et, si nécessaire, de réviser et de moderniser la vision du système PNUE / PAM-Convention de Barcelone, tel qu'il est inclus dans la Stratégie à moyen terme actuelle, et de refléter le rôle stratégique du système PAM/Convention de Barcelone et son positionnement dans la région méditerranéenne.

En outre, la préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme devrait s'accompagner d'une analyse systémique générale de la structure et des besoins du secrétariat et de toutes les composantes du PAM, afin de garantir son exécution efficace, en renforçant éventuellement le secrétariat et ses composantes.

Il est proposé que la nouvelle Stratégie à moyen terme conserve le même calendrier que la Stratégie actuelle, qui couvre une période de trois Programmes de travail biennaux.

La préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme devrait commencer au cours du processus d'évaluation la Stratégie actuelle, afin d'en tirer parti et de permettre l'élaboration en temps voulu de la version préliminaire de la nouvelle Stratégie.

Consultations avec les Parties contractantes

Le processus sera transparent, participatif et encadré par les Parties contractantes, sous la direction du Bureau.

La création d'un comité de pilotage (SC), qui comprendra non seulement les membres du Bureau, mais également d'autres Parties contractantes, avec une représentation géographique équilibrée, peut également être une option. Si tel est le cas, les membres de ce comité directeur devraient être nommés dès que possible après la 21^e réunion des Parties contractantes. Si cette option est privilégiée, les réunions du Bureau de l'exercice biennal 2020-2021 peuvent être suivies d'une réunion du comité directeur (1 - 2 jours).

Une autre option consiste à créer un groupe de travail à composition non limitée composé des Parties contractantes, présidé par le Coordonnateur parmi les membres du groupe et approuvé par le groupe lui-même. Si cette option est privilégiée, le groupe de travail à composition non limitée (GTO) peut se réunir à la suite du Bureau ou à un moment différent (lors de réunions physiques ou d'une consultation en ligne, si cela est jugé approprié). Les Parties contractantes seront consultées à toutes les étapes, y compris en ce qui concerne l'identification des priorités et de la vision futures nouvelle Stratégie à moyen terme.

Consultations avec les composantes du PAM

Par l'intermédiaire du Comité exécutif de coordination, toutes les composantes du PAM participeront aussi au processus dès les premières étapes, tant au stade de l'évaluation de la situation actuelle ainsi que de l'état d'avancement et à celui de la préparation des thèmes, des résultats stratégiques et des principaux produits de la nouvelle stratégie à moyen terme.

Consultations avec les parties prenantes

En outre, le processus comprendra des consultations avec les parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales et partenaires du PAM, les organisations de jeunes et les organisations s'occupant de la problématique femmes-hommes, les organisations du secteur privé et les donateurs éventuels, ainsi que les organisations intergouvernementales, les autres organismes des Nations Unies et les accords multilatéraux sur l'environnement. Les consultations avec la société civile se feront par voie électronique (notamment au moyen d'une consultation en ligne de 2 à 3 semaines), tandis qu'une réunion physique ouverte pourrait être organisée, en fonction des ressources disponibles.

Calendrier du processus de préparation de la nouvelle stratégie à moyen terme

Les étapes principales du processus de préparation sont décrites ci-après :

- mars/avril 2020 : finalisation des mandats pour l'élaboration de la nouvelle stratégie à moyen-terme (sur la base des orientations données par la Déclaration ministérielle de la CdP 21 et des conclusions préliminaires de l'évaluation de la Stratégie à moyen-terme 2016-2021)
- mai/juin 2020 : lancement du processus de préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme, à l'issue de la première réunion du Bureau de l'exercice biennal
- juin/août 2020 : évaluation de la situation actuelle (processus mondiaux et régionaux)
- octobre 2020 : ensemble de recommandations abordant les lacunes et orientations futures du processus d'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle
- novembre 2020 : élaboration des lignes directrices de la nouvelle Stratégie à moyen terme lors de la réunion du comité de pilotage ou du groupe de travail à composition non limitée si ces options sont choisies (juste avant ou juste après la deuxième réunion du Bureau de l'exercice biennal)
- février 2021 : consultation en ligne avec les Parties contractantes et les parties prenantes sur les directions principales de la nouvelle Stratégie à moyen terme
- printemps 2021 : Réunion des Points focaux du PAM pour examiner et approuver les lignes directrices et les résultats stratégiques de la nouvelle Stratégie à moyen terme suite aux contributions de la consultations en ligne
- juin/juillet 2021 : Dernière réunion du Bureau de l'exercice biennal, suivi d'une réunion du comité de pilotage ou du groupe de travail à composition non limitée, si ces options sont choisies, afin d'examiner le document pour soumission à la deuxième réunion des Point focaux du PAM de l'exercice biennal
- juillet 2021 : finalisation du projet de Stratégie à moyen terme et soumission aux Points focaux du PAM
- septembre 2021 : examen du projet de Stratégie à moyen terme à la deuxième réunion des Points focaux du PAM de l'exercice biennal
- décembre 2021 : approbation de la nouvelle Stratégie à moyen terme à la CdP 22

Ce processus nécessitera des ressources financières suffisantes au titre du MTF, qui sont reflétées dans le Programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 (Produit clé 1.1.2).

Aperçu schématique du processus :

Figure 1 : stades de la planification stratégique de la Stratégie à moyen-terme

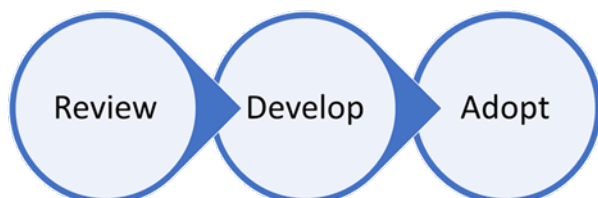


Figure 2 : Feuille de route de la planification stratégique de la Stratégie à moyen-terme

	2019	2020				2021		
REVIEW		Evaluation of current MTS: December 2019 – February 2021						
			1 st Bureau Meeting	Online Consultation	2 nd Bureau Meeting & SC/OWG	Online Consultation		
DEVELOP			Preparation of new MTS: March 2020 – July 2021					
			1 st Bureau Meeting		2 nd Bureau Meeting & SC/OWG	Online Consultation	1 st MAP Focal Points Meeting	2 nd MAP Focal Points Meeting
ADOPT							3 rd Bureau Meeting & SC/OWG	
							1 st MAP Focal Points Meeting (endorsement of evaluation report)	COP 22 (adoption of the new MTS)